

## Les droits de la personne et la politique étrangère canadienne : le cas de l'Indonésie

### Constraints on the Development of a Canadian Human Rights Policy: the Case of Indonesia

Kim Richard Nossal

Volume 11, Number 2, 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701043ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701043ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nossal, K. R. (1980). Les droits de la personne et la politique étrangère canadienne : le cas de l'Indonésie. *Études internationales*, 11(2), 223–238. <https://doi.org/10.7202/701043ar>

Article abstract

Margaret Doxey has argued that there exists a "rhetoric gap" between the lofty pronouncements of Canadian governments on the question of human rights violations by other governments in the international System and the actions of the Canadian government. This paper argues that specific external constraints will hamper any attempt by governments in Ottawa to transform the rhetoric of official statements into direct policy action. This paper examines Indonesian-Canadian relations during the 1970s as a case study, and concludes that economic, strategic and diplomatic imperatives and interests proved more compelling than concerns over the treatment of political prisoners by the government of General Suharto, or concerns over the Indonesian invasion of Timor. The specific case study suggests a more general observation about human rights and Canadian foreign policy : that where trade-offs must be made, economic and diplomatic interests will tend to prevail over concerns about human rights violations.

# LES DROITS DE LA PERSONNE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE: LE CAS DE L'INDONÉSIE. \*

Kim Richard NOSSAL \*\*

## **ABSTRACT – Constraints on the Development of a Canadian Human Rights Policy: the Case of Indonesia**

*Margaret Doxey has argued that there exists a "rhetoric gap" between the lofty pronouncements of Canadian governments on the question of human rights violations by other governments in the international system and the actions of the Canadian government. This paper argues that specific external constraints will hamper any attempt by governments in Ottawa to transform the rhetoric of official statements into direct policy action. This paper examines Indonesian-Canadian relations during the 1970s as a case study, and concludes that economic, strategic and diplomatic imperatives and interests proved more compelling than concerns over the treatment of political prisoners by the government of General Suharto, or concerns over the Indonesian invasion of Timor. The specific case study suggests a more general observation about human rights and Canadian foreign policy: that where trade-offs must be made, economic and diplomatic interests will tend to prevail over concerns about human rights violations.*

Au début de sa brève occupation du poste de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald a clairement laissé entendre que le gouvernement conservateur progressiste de Joe Clark commencerait à associer les questions de droits de la personne aux programmes d'aide et aux relations commerciales du Canada avec les pays du Sud. Le 25 septembre 1979, dans son premier discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies, Mlle MacDonald a exprimé l'indignation de son gouvernement devant la réaction internationale qu'elle qualifiait «d'une lenteur coupable» face au «violations flagrantes des droits de la personne». De plus, elle demandait, en une sorte de mise en garde, de prendre des mesures effectives tout de suite, et non pas des années après le commencement des abus.<sup>1</sup> Elle continua en menaçant implicitement de prendre, par le biais du programme d'aide ou des relations commerciales, des mesures contre les pays du Tiers Monde qui ont un mauvais dossier sur les droits de la personne. Elle déclarait de façon plus explicite, lors d'une conférence de presse le 5 octobre 1979, que le Canada examinerait la politique d'un pays avant de décider de lui accorder de l'aide.<sup>2</sup>

Bien que le Premier ministre Clark ait été défait avant d'avoir pu couler dans la glaise de la réalité ces déclarations politiques sur l'association des droits de la personne et des relations économiques, on peut maintenir que les préoccupations énoncées dans les déclarations de Flora MacDonald en septembre et en octobre 1979 sont dénuées de sens, parce qu'elles visent des objectifs dont la réalisation est vir-

\* Une version préliminaire de ce texte a été présentée à la réunion annuelle du *Canadian Council for Southeast Asian Studies* à Vancouver, le 10 novembre 1979.

\*\* Professeur au Département de science politique, Université McMaster, Hamilton.

1. Voir Canada, Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué*, 25 septembre 1979.

2. *Globe and Mail*, Toronto, 5 octobre 1979, p. 1.

tuellement impossible. Tout gouvernement canadien qui décide d'entreprendre la poursuite des droits de la personne à l'étranger en tant qu'une partie importante de sa politique étrangère, fait face à de sérieuses contraintes. Ces contraintes – stratégiques, diplomatiques et économiques – constituent des obstacles considérables aux tentatives de transformation des idées nobles contenues dans les discours officiels en des actions menées par une politique bien précise. Ces contraintes prouvent, pour paraphraser Margaret Doxey, la perpétuelle existence d'une «lacune de rhétorique» dans les déclarations du Canada sur les violations des droits de la personne effectuées par les autres États du système international.<sup>3</sup>

Le cas des relations du Canada avec l'Indonésie au cours des années 1970 fournit l'illustration la plus utile de ces diverses contraintes. D'un côté, les politiques poursuivies par le gouvernement du président Suharto prêteraient éventuellement le flanc au genre de critique que formulent à l'occasion les représentants du gouvernement du Canada contre les violations des droits de la personne et les autres transgressions des normes de conduite acceptées internationalement. L'Indonésie a été dénoncée comme étant le pays dont les prisons renfermaient le plus grand nombre de prisonniers politiques parmi tous les États du système international.<sup>4</sup> Sa politique de transmigration des prisonniers politiques à travers une série de camps de travaux forcés, notamment à l'Île Buru, a été critiquée par un comité d'experts du Bureau international du travail en 1976.<sup>5</sup> L'invasion de l'ancienne colonie portugaise de Timor par l'Indonésie en décembre 1975 a été taxée «d'agression non déguisée» par le *New York Times*,<sup>6</sup> et hautement critiquée par l'Assemblée générale de l'ONU.

D'un autre côté, vers la fin des années 1970, les intérêts économiques du Canada en Indonésie – résultat de la politique poursuivie par le gouvernement Trudeau – s'étaient développés au point où les mesures suggérées par Mlle MacDonald auraient coûté une fortune considérable au Canada. De même, le fort appui accordé à l'Indonésie par les autres membres de l'alliance occidentale aurait eu pour résultat l'isolement diplomatique de tout gouvernement d'Ottawa prenant publiquement à parti le régime de Djakarta à cause de ses violations des droits de la personne.

Cet exposé soulève deux questions. Premièrement, pourquoi le gouvernement Trudeau n'a-t-il pas tenu compte des aspects à la fois intérieurs et extérieurs de la politique indonésienne qui ont provoqué un vaste mouvement de critique internationale du régime de Suharto? Le Livre blanc du Canada de 1970 contient cette déclaration: «l'aide au développement sera surtout consentie aux pays dont la politique, tant sur le plan national que sur celui international, est conforme, dans ses

3. Margaret DOXEY, «Human Rights and Canadian Foreign Policy», *Behind the Headlines*, n° 37, juin, 1979, p. 10.

4. Par exemple, voir Amnesty International, *Report 1977*, London, 1977, pp. 186-189; aussi, États-Unis, Congress, House of Representatives, Committee on International Relations/Senate, Committee on Foreign Affairs, *Country Reports on Human Rights Practices*, 95<sup>e</sup> Congrès, 2<sup>e</sup> sess., 3 février 1978, pp. 234-244.

5. Amnesty International, *op. cit.*, p. 187.

6. *The New York Times*, 13 décembre 1975.

grandes lignes, aux valeurs et aux aspirations des Canadiens.»<sup>7</sup> Malgré tout, le gouvernement a choisi de faire de l'Indonésie un pays de «concentration» dans son programme d'aide internationale au développement, tout en accordant un appui économique et diplomatique considérables à l'Indonésie au cours des années 1970, en dépit de la promesse faite au début de la décennie. On peut maintenir que les préoccupations stratégiques et les perspectives économiques ont conduit le gouvernement d'Ottawa à faire de l'Indonésie le centre de sa politique du Sud-Est asiatique au cours des années 1970.

La deuxième question concerne les implications de l'existence de contraintes stratégiques, diplomatiques et économiques qui s'opposent au développement d'une politique cohérente des droits de la personne par le gouvernement canadien. On peut maintenir que les mêmes facteurs qui ont amené le gouvernement Trudeau à minimiser ses préoccupations à propos des violations des droits de la personne en Indonésie, ont engendré une inertie qui se révèle difficile à surmonter. Les intérêts stratégiques et commerciaux, une fois suscités, deviennent des impératifs sur lesquels on ne peut facilement revenir et on peut le soutenir, posent le plus grave problème à la réalisation des objectifs des droits de la personne.

Les relations du Canada avec l'Indonésie ont évolué en trois phases distinctes. Avant la révision de la politique étrangère de 1968-1970, les contacts et les intérêts étaient rares. La période 1970-1972 marque un intérêt accru pour l'Indonésie. Les années postérieures à 1972, date de la fin de l'ingérence américaine au Vietnam, ont vu une augmentation très rapide de l'appui accordé par le Canada au gouvernement de Djakarta.

## LES RELATIONS AVANT 1972

David Van Praagh a caractérisé la façon dont le Canada a approché le Sud-Est asiatique au cours de la période précédant le début des années 1970, comme étant «innocente», puisque à l'époque l'implication du gouvernement dans les affaires des pays de la ceinture du Pacifique était limitée à des activités de maintien de la paix, en Indochine et que ses engagements s'inscrivaient dans le cadre de l'aide aux pays du Commonwealth.<sup>8</sup> Que cette limitation ait découlé de l'innocence ou, comme le font remarquer des observateurs tels John W. Holmes, d'un désintéressement résultant d'un calcul froid des intérêts du Canada dans cette région,<sup>9</sup> il ne faisait aucun doute que les intérêts d'Ottawa ne s'étendaient pas à l'Indonésie.

Les contacts étaient rares. Une ambassade fut ouverte en 1953 lors de l'adhésion de l'Indonésie au plan Colombo, mais l'intérêt au développement des relations s'arrêtait là. Le commerce était si négligeable que la division commerciale de l'ambassade fut fermée en 1960 en raison de son inactivité. L'aide était limitée. Les préoccupations d'Ottawa allaient aux membres du Commonwealth qui

7. Canada, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Politique étrangère au service des Canadiens* (Livre blanc), Ottawa, 1970, «Développement international», pp. 13-14.

8. *Winnipeg Free Press*, 1<sup>er</sup> septembre 1978.

9. John W. HOLMES, *Canada: A Middle-Aged Power*, Toronto, 1976, «Canada and the Pacific.»

adhéraient au plan Colombo et son aide à l'Indonésie au cours de ces années se faisait d'abord sous forme d'aide alimentaire.<sup>10</sup> D'une façon générale, Ottawa lui portait peu d'intérêt. Aussi bien sous l'angle stratégique que diplomatique, l'Indonésie était considérée comme sans importance par les hommes politiques canadiens au cours des années 1950 à 1960. Ce ne fut que lorsqu'un membre, ami du Commonwealth, a été activement menacé par la politique étrangère agressive de Sukarno que la question des relations du Canada avec l'Indonésie a pris une certaine importance.<sup>11</sup>

L'attitude existant dans les milieux officiels d'Ottawa était que la position de l'Indonésie dans le Sud-Est asiatique ne méritait pas d'attention spéciale. Elle s'est modifiée après que le Premier ministre Trudeau ait entrepris la révision de sa politique étrangère en 1968. Bien que les résultats de cette révision n'aient été publiés qu'en 1970, l'attention accordée à l'Indonésie dans le Livre blanc laisse voir qu'au cours des deux années qui suivirent, l'opinion des représentants officiels subissait une transformation considérable.

Le facteur-clé dans la politique du Pacifique du gouvernement a été le changement dans l'équilibre des forces en Asie. Le Gouvernement britannique retirait ses forces militaires à l'Est du canal de Suez. L'administration Nixon avait commencé le retrait des forces américaines de l'Indochine. La République populaire de Chine était encore en proie aux remous de la révolution culturelle, et l'attitude du gouvernement de Beijing restait peu claire. L'importance du déplacement de puissance n'échappait pas aux stratèges à Ottawa qui participaient à la formulation d'une politique canadienne du Pacifique. Les représentants officiels du ministère des Affaires extérieures ont senti qu'il était peu probable que les changements dans l'équilibre des forces favorisent une stabilité stratégique dans le Sud-Est asiatique. En conséquence, ils estimaient qu'il était également peu probable que le Gouvernement canadien pût réaliser son objectif prioritaire dans le Pacifique - «participer et contribuer à la croissance économique (de la région)»<sup>12</sup> - s'il n'y avait pas de stabilité militaire dans la région.<sup>13</sup>

Le Livre blanc mentionnait les États qui pouvaient aider à maintenir cette tranquillité stratégique nécessaire. Le Japon et l'Australie furent mentionnés comme deux pays pouvant contribuer grandement à la stabilité régionale. L'Indonésie semblait avoir acquis une importance considérable aux yeux du Gouvernement du Canada et fut considérée comme l'État le plus en mesure de garantir cette stabilité: «Si l'on considère sa situation géographique, sa population et son réservoir de

10. Canada, External Aid Office, *1966-1967 Annual Review*, Ottawa, 1967, p. 23.

11. Le Gouvernement de M. Pearson a résisté aux pressions pour éliminer l'aide à l'Indonésie faites pendant la campagne «Crush Malaysia,» mais les contributions canadiennes à l'Indonésie sous le plan Colombo ont diminué de 82% en 1965-1966. *Ibid.* Voir aussi Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Débats*, 1965, n° 2, p. 1105, 10 mai 1965; et Theodore COHN, «Politics of Canadian Food Aid: The Case of South and Southeast Asia,» texte présenté à la réunion du *Canadian Council for Southeast Asian Studies* à Vancouver le 10 novembre 1979, pp. 4-8.

12. *Politique étrangère au service des Canadiens*, «Le Pacifique,» *op. cit.*, p. 24.

13. Des fonctionnaires du Ministère des Affaires extérieures ont accentué cela: entrevues, Ottawa, février, 1974 et octobre, 1978.

richesses naturelles, on peut estimer que l'Indonésie est appelée à s'affirmer comme puissance parmi les pays non communistes de cette région.»<sup>14</sup>

L'accent mis sur la définition des intérêts du Canada en matière de croissance économique dans le Livre blanc est maintenant très prononcé,<sup>15</sup> mais cette évidence n'a jamais été plus manifeste que dans les projets de l'administration Trudeau en vue d'établir des relations entre le Canada et les pays du Sud-Est asiatique. Dans le Livre blanc, on a envisagé avec confiance une croissance rapide des relations commerciales avec les pays du Pacifique dans les années 1970,<sup>16</sup> un optimisme basé, sans nul doute, sur les augmentations en flèche du commerce canadien avec la région du Pacifique au cours des années 1960. Pendant cette période, les exportations du Canada se sont élevées à plus de 400% et les importations ont augmenté de plus de 300%.<sup>17</sup> La part de l'Indonésie dans cette tentative du gouvernement de transformer l'Extrême-Orient en un «Proche Occident du Canada»<sup>18</sup> devait être importante. Le Livre blanc mentionnait déjà que l'on considérait les investissements d'envergure du Canada dans les exploitations minières de ce pays comme catalyseur de l'augmentation du commerce. Il en a résulté une augmentation de l'aide officielle au développement. Dans le Livre blanc on pouvait lire qu'Ottawa entendait concentrer ses fonds de développement en Indonésie.<sup>19</sup> (Après la publication du Livre blanc, l'Indonésie était officiellement portée sur la liste des «pays de concentration»<sup>20</sup> du Canada). Le Gouvernement d'Ottawa a semblé satisfait de la capacité du Gouvernement de Suharto d'absorber l'augmentation de l'aide au développement.<sup>21</sup>

Le choix par le Gouvernement de l'Indonésie comme partenaire de grande importance dans le Pacifique n'a pas été arbitraire, mais un calcul stratégique effectué par un certain nombre de représentants officiels du ministère des Affaires extérieures. Les revers subis par les États-Unis en Indonésie, particulièrement après l'offensive du Tet en 1968, conduiraient inexorablement à un retrait considérable des forces américaines dans la région. Il y avait en même temps, peu d'indices laissant entrevoir que le Gouvernement de Beijing, sortant des perturbations de la révolution culturelle, diminuerait l'appui accordé à ses alliés vietnamiens ou aux insurgés communistes du Laos et du Cambodge. L'intérêt soviétique dans la péninsule indochinoise ne s'était pas amoindri, en dépit de la continuelle dissension sino-soviétique. Si les représentants officiels du Gouvernement d'Ottawa n'avaient semble-t-il, aucune crainte à ce que les dominos soient poussés, un à un, par les grandes puissances communistes, ils craignaient toutefois une instabilité militaire

14. *Politique étrangère au service des Canadiens*, «Le Pacifique», *op. cit.*, pp. 7-8.

15. Par exemple, voir Peyton V. LYON, «The Trudeau Doctrine», *International Journal*, n° 26, hiver, 1970-71.

16. *Politique étrangère au service des Canadiens*, «Le Pacifique», *op. cit.*, p. 7.

17. Lorne KAVIC, «Canada and the Pacific: Prospects and Challenges», *Behind the Headlines*, n° 29, mai, 1970, p. 4.

18. William SAYWELL, «The Pacific», *International Journal*, n° 33, printemps, 1978, p. 411.

19. *Politique étrangère au service des Canadiens*, «Le Pacifique», *op. cit.* p. 21.

20. Canada, Agence canadienne de développement international, *Le Canada et le monde en voie de développement*, Ottawa, 1970, p. 16.

21. «Le Gouvernement indonésien a démontré qu'il pouvait absorber et utiliser les sommes de plus en plus grandes qui lui sont allouées au chapitre de l'aide au développement.» *Politique étrangère au service des Canadiens*, «Le Pacifique», *op. cit.*, p. 21.

continue.<sup>22</sup> La substance du Livre blanc, les actions subséquentes du gouvernement et les déclarations faites après coup par les représentants officiels du ministère des Affaires extérieures, sont autant d'indications que les préoccupations stratégiques n'étaient point écartés de la politique gouvernementale. Si cela est exact, l'appui octroyé par le Canada à l'Indonésie peut être considéré comme une conséquence naturelle des changements dans l'équilibre des forces en Asie ainsi que du résultat de ces mutations sur la stabilité et la sécurité régionale et leurs effets à leur tour sur les possibilités économiques et commerciales.

En deuxième lieu, l'Indonésie apparaît avoir été choisie par le gouvernement en raison de ses besoins de développement. Avant le boom économique postérieur à 1973, qui devait catapulter de façon spectaculaire le produit national brut *per capita* à \$ 300 vers 1977, l'Indonésie était classée en 1968, comme l'un des pays les plus pauvres de l'Asie, avec un PNB *per capita* de \$ 85. Lorsque Ottawa a fait savoir son intention de faire converger 80% de ses allocations bilatérales aux «Pays de concentration» - qui incluaient les États à faible revenu telle l'Indonésie - il devenait probable que l'Indonésie fût éligible compte tenu de sa pauvreté. L'un des facteurs connexes résidait dans la croyance du Gouvernement canadien que l'Indonésie disposait de structures adéquates pour recevoir l'aide accordée par le Canada. La stabilité acquise par Suharto après l'éviction de Sukarno en 1966, ainsi qu'un penchant marqué vers l'Occident,<sup>23</sup> faisait de l'Indonésie une cible attrayante aux yeux des hommes politiques soucieux de l'efficacité de l'aide dans les pays bénéficiaires.

Troisièmement, la déclaration faite par le Gouvernement du Canada en 1970 à l'effet qu'il concentrerait son aide au développement dans les régions où le Canada exerçait une expertise particulière, expliquait son choix de l'Indonésie comme un pays de concentration. Les immenses ressources naturelles, prêtes à être exploitées, procuraient une certaine complémentarité à l'expertise canadienne dans l'extraction et l'exploitation des ressources. Les pâtes et papier, l'hydrocarbure et les ressources minières ont attiré l'attention non seulement du gouvernement canadien, mais aussi de la communauté des corporations commerciales du Canada. Il en est résulté que, par exemple l'INCO et plusieurs compagnies de pétrole dont le siège social se trouve au Canada, ont fait des investissements considérables en Indonésie. Le développement des moyens de communication entre les îles éloignées de l'Indonésie est également devenu une priorité de développement pour le Gouvernement du Canada, un intérêt évident pour les experts canadiens de l'aviation civile.

Enfin les possibilités de commerce et d'investissement, dont la priorité était soulignée dans le Livre blanc du gouvernement, étaient considérées comme importantes. L'Indonésie a le plus grand bassin de population de la région, bien qu'il ne se soit jamais développé le même type d'attraction mythique pour l'Indonésie que pour la Chine. Le Gouvernement de Suharto était un hôte relativement accommodant,

22. Ces intérêts stratégiques ont émané du Ministère des Affaires extérieures; le Ministère de la Défense nationale n'a pas participé à l'évolution de la politique canadienne envers l'Asie du Sud-est pendant les années 1970.

23. Par exemple, Franklin B. WEINSTEIN, «The Uses of Foreign Policy in Indonesia: An Approach to the Analysis of Foreign Policy in the Less Developed Countries,» *World Politics*, n° 24, avril, 1972.

facilitant mais réglementant les investissements étrangers: le climat des investissements était, toutefois, suffisamment favorable pour attirer d'immenses capitaux occidentaux. De tous les États de la région, l'Indonésie se présentait comme le débouché le plus probable pour une activité économique accrue.

Avant de définir les priorités canadiennes, le Gouvernement Trudeau s'est consacré à la poursuite de ses objectifs. Trois indicateurs peuvent être utilisés pour mesurer les intérêts du gouvernement en Indonésie de 1968 à 1972.

*Courants de l'aide:* Au cours des années 1960, l'Indonésie comme membre du plan Colombo, a reçu de petites quantités d'aide bilatérale en provenance du Canada, totalisant en moyenne \$ 500 000 par an. Au début de 1968 toutefois, les déboursés bilatéraux commencèrent à indiquer une augmentation marquée: \$ 0.97 million en 1968-1969, \$ 2.23 millions en 1969-1970, \$ 3.57 millions en 1970-1971 et \$ 6.95 millions en 1971-1972. Bien que ces chiffres aient représenté une augmentation considérable, ils ne marquaient pas alors un changement radical des priorités canadiennes. L'aide octroyée à l'Indonésie équivalait à 0.9% de l'aide bilatérale accordée à toute l'Asie en 1968. Vers 1972, ce chiffre n'était que de 3%. L'aide au développement accordée à l'Inde, au Pakistan, au Sri Lanka continuait à représenter la part du lion de l'aide accordée par le Canada à l'Asie. Ottawa augmentait son appui à l'Indonésie, mais non aux dépens de ces cibles d'aide traditionnelle dans la région.

*Volume des relations commerciales:* En août 1969, la division commerciale de l'ambassade du Canada à Djakarta était rétablie. De plus, le ministère du Commerce doublait ses allocations de fonds pour la promotion du commerce dans le Pacifique. Le regain des efforts du ministère du Commerce a porté fruit: les exportations vers l'Indonésie, qui totalisaient en moyenne \$ 1.7 million par année de 1960 à 1969, s'élevèrent à \$ 16.5 millions en 1970 de \$ 2.9 millions qu'elles étaient en 1969. Les importations en provenance d'Indonésie, totalisant en moyenne \$ 0.72 million au cours des années 1960, augmentèrent très légèrement, élargissant encore davantage la balance commerciale excédentaire dont le Canada a toujours joui avec l'Indonésie.

*Intérêt ministériel:* Une bonne indication de l'appui diplomatique réside dans la fréquence des échanges ministériels. Le Premier ministre Trudeau, assistant à la conférence du Commonwealth à Singapour en janvier 1971, profita de cette occasion pour visiter d'autres pays du Commonwealth – en Asie la Malaisie, l'Inde, le Pakistan et le Ceylan (Sri Lanka). Toutefois, il visita l'Indonésie pendant trois jours rencontrant Suharto, le ministre des Affaires étrangères Adam Malik et d'importants représentants officiels. La visite de M. Trudeau en ce pays, qui n'est pas membre du Commonwealth, sa déclaration officielle de «considérer avec sympathie» les demandes d'aide de l'Indonésie, et sa déclaration à Djakarta d'accorder un prêt sans intérêt de \$ 4 millions pour des achats de marchandises sont significatives, parce qu'elles représentèrent une manifestation pratique et concrète des intentions déclarées du Gouvernement du Canada d'accorder de l'aide à l'Indonésie.<sup>24</sup>

24. Lorne KAVIC, *op. cit.*, p. 5; *International Canada*, n° 2, janvier 1971, pp. 5-6; et David VAN PRAAGH, «Canada and Southeast Asia,» dans Peyton V. LYON et Tareq Y. ISMAEL, (éds.), *Canada and the Third World*, Toronto, 1976, pp. 334-335.



À bien des égards, toutefois, les liens existant entre le Canada et l'Indonésie au cours de la période 1970-1972 s'étaient développés sans objectifs politiques précis. Le Livre blanc de 1970 énumérait les intérêts et les buts généraux et, les préoccupations du Canada au sujet de l'instabilité régionale étaient déterminées de manière très générale. Toutefois, après 1972, les préoccupations du Canada concernant l'Indochine et le rôle du gouvernement d'Hanoï au cours de la période qui suivit les hostilités, cristallisèrent la politique du Canada envers l'Indonésie : des buts stratégiques furent utilisés. L'objectif visait surtout à empêcher le Gouvernement du Vietnam de déséquilibrer la région en constituant une menace militaire pour ses voisins ; la politique poursuivie pour atteindre cet objectif résidait dans l'ampleur de l'aide accordée à l'Indonésie et l'ampleur de l'aide accordée à l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN).

## LES RELATIONS APRÈS 1972

La détérioration de la situation en Indochine en général et au Vietnam en particulier est d'une importance capitale pour bien comprendre le changement marqué de la politique du Canada envers l'Indonésie après 1972. Le Canada ne pouvait pas considérer les événements avec détachement. L'administration Nixon, anxieuse d'accorder la légitimité aux accords de paix de Paris, insista grandement auprès d'Ottawa afin que le Canada participe à une Commission internationale renouvelée de supervision de la trêve en vue de surveiller les négociations du cessez le feu.

La participation du Canada à la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS) pendant les six premiers mois de 1973 a mis plusieurs hommes politiques du Canada, particulièrement ceux du ministère des Affaires extérieures devant la nette évidence de la menace militaire éventuelle à la stabilité dans le Sud-Est asiatique constituée par les communistes du Vietnam.

Le Gouvernement de Hanoï avait accepté les conditions des accords de Paris uniquement à cause des bombardements de grande envergure autorisés par le président Nixon en décembre 1972. Le Gouvernement de Hanoï a attendu jusqu'au retrait du reste des troupes américaines et à la restitution des derniers prisonniers de guerre en mars 1973, avant d'intensifier les hostilités avec le Gouvernement Thieu. Cette reprise des hostilités avait été anticipée par la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS), elle-même devenant de plus en plus impuissante à cause d'une division entre les Canadiens d'un côté et les membres de l'Europe de l'Est de l'autre. Le gouvernement canadien devenait de plus en plus frustré. «Le Canada, - déclarait le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, dans le Livre blanc publié en mai 1973, - se refuse à prendre part à une charade et à sanctionner tacitement l'inaction s'il juge qu'il y a lieu de passer à l'action.»<sup>25</sup> Finalement le gouvernement mis sa menace à exécution et se retira de la Com-

25. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Viet-Nam: Participation à la commission internationale de contrôle et de surveillance telle qu'envisagée par le Canada, Du 25 octobre 1972 au 27 mars 1973*, Ottawa, Ministère des Affaires extérieures, 1973, p. 29.

mission, en prétextant qu'aucun but utile n'était visé aussi longtemps que les deux partis les plus concernés par cette paix n'avaient pas l'intention de se réconcilier.<sup>26</sup>

Une fois que le Canada se fut retiré de l'Indochine, les tentatives directes pour assurer la stabilité militaire dans la région en participant à la supervision de la trêve au Vietnam ont été remplacées par des méthodes indirectes. Le centre d'intérêt principal de cette approche indirecte se trouvait dans l'aide considérable que le Canada accordait à l'ASEAN. En considérant les courants de l'aide bilatérale uniquement, on pourrait déduire que l'ASEAN a acquis une nouvelle importance aux yeux du Canada. Les déboursés bilatéraux aux pays de l'ASEAN ont doublé entre 1971-1972 et 1972-1973, partant de 6% d'aide bilatérale à toute l'Asie pour atteindre jusqu'à 15% vers 1975-1976. La majeure partie de cette augmentation de l'aide était octroyée à l'Indonésie. Tandis qu'en 1971-1972, 46% de l'aide bilatérale accordée aux membres de l'ASEAN étaient dirigés vers l'Indonésie; en 1972-1973, l'Indonésie recevait 80% des déboursés du Canada à l'ASEAN; en 1975-1976, ce chiffre atteignait jusqu'à 95% (voir tableau ci-dessous).

La croissance de l'aide accordée à l'Indonésie après le retrait du Canada du Vietnam se reflétait par une augmentation des courants commerciaux. Les exportations vers l'Indonésie se sont élevées de \$ 14.4 millions en 1972 à \$ 53.6 millions en 1974 et à \$ 76.9 millions en 1976. Les importations se sont élevées, mais de façon moins spectaculaire, de sorte que vers 1976, le Canada avait une balance commerciale positive de \$ 58.8 millions avec l'Indonésie.

La forte impulsion de ce regain d'activité économique résidait dans le climat d'incertitude accrue en Indochine. Assurément, une partie de ces activités, particulièrement dans le domaine commercial, résultait de décisions précédentes qui se sont concrétisées. Mais la guerre en Indochine a donné aux allocations d'aide, en particulier, un élan considérable. Vers 1975, la chute rapide de trois gouvernements, du Vietnam du Sud, du Laos et ce qui devait devenir le Kampuchea, ont poussé les représentants officiels du Canada à se poser ouvertement des questions sur l'avenir de la région et sur les intentions du Vietnam du Nord en particulier. Bien qu'Ottawa n'hésitât pas à reconnaître tous les nouveaux gouvernements, il était lent à réagir favorablement face à une situation qui restait une inconnue. Par exemple, R.L. Rogers, alors directeur général du Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique, du ministère des Affaires extérieures, a dit dans un discours adressé au comité canadien du Conseil économique du bassin du Pacifique en avril 1977:

L'attitude du gouvernement du Vietnam est ambiguë en ce moment. Est-ce que Hanoi concentrera ses efforts sur la reconstruction ou bien essaiera-t-il d'exporter sa révolution vers les pays voisins?<sup>27</sup>

26. W.M. DOBELL, «A 'Sow's Ear' in Vietnam,» *International Journal*, n° 29, été, 1974; Charles TAYLOR, *Snow Job: Canada, the United States and Vietnam*, Toronto, 1974; et Kim Richard NOSSAL, «Canada and the International Commission of Control and Supervision,» thèse de M.A. non-publiée, Université de Toronto, 1974.

27. Ministère des Affaires extérieures, *Discours*, n° 77/7, 4 avril 1977.

*L'aide canadienne et ses relations commerciales avec l'Indonésie, 1968-1978*

232

	1968-9	1969-70	1970-1	1971-2	1972-3	1973-4	1974-5	1975-6	1976-7	1977-8
<i>Aide bilatérale (excluant l'aide alimentaire) en \$ millions de dollars</i>										
Indonésie	0.97	2.33	3.57	3.95	14.75	21.64	19.52	36.70	22.43	13.19
TOUS LES PAYS DE L'ASEAN <sup>a</sup>	—	—	—	8.68	18.39	25.02	21.90	38.56	25.81	19.43
TOUTE L'ASIE	103.91	140.93	172.98	147.70	174.64	203.80	244.25	257.81	237.18	256.94
<i>Proportions de l'aide</i>										
Indonésie: L'ASEAN <sup>a</sup>	—	—	—	.46	.80	.86	.89	.95	.86	.68
ASEAN: Asie <sup>a</sup>	—	—	—	.06	.11	.12	.09	.15	.11	.08
Asie: Total	.66	.52	.57	.52	.53	.55	.49	.49	.50	.47
<i>Commerce en \$ millions de dollars</i>										
Exportations vers l'Indonésie	2.4	2.9	16.5	9.5	14.4	17.7	53.6	64.9	76.9	66.0
Importations en provenance de l'Indonésie	.4	.3	.6	1.0	2.2	3.1	4.6	14.3	18.2	24.6
Excédent de la balance commerciale	2.0	2.6	15.9	8.5	12.2	14.6	49.0	50.6	58.7	41.4

<sup>a</sup> Les chiffres du gouvernement de 1968 à 1971 ne sont pas suffisamment différenciés pour nous permettre de faire des calculs sur les déboursés faits par le Canada à tous les membres de l'ASEAN.

Sources: Agence canadienne du Développement international, le *Canada et les pays en voie de développement — Revues annuelles, 1968-77; Statistiques Canada, Importations par pays et Exportations par pays, 1968-1977.*

Le Gouvernement d'Ottawa n'a jamais hésité non plus à appuyer en principe l'ASEAN en général ou l'Indonésie en particulier. Dans les déclarations ministérielles et administratives concernant la politique à adopter envers le Sud-Est asiatique, l'importance de l'ASEAN dans la politique adoptée par le Canada face au Sud-Est asiatique a été régulièrement soulignée. Deux visites ministérielles en 1976 ont aidé à mettre en évidence les intérêts du Canada. En mars, Don Jamieson, ministre du Commerce et de l'Industrie a fait une tournée dans les pays de l'ASEAN avec une mission commerciale composée de cinquante membres. Pendant son séjour à Djakarta, M. Jamieson signait un accord avec le Gouvernement de l'Indonésie lui octroyant un crédit de 200 millions de dollars, en disant que l'un des moyens pour le Canada de montrer son engagement à l'ASEAN serait d'améliorer ses relations commerciales avec ces pays.<sup>28</sup> (À son retour au Canada, le ministre n'a pas mâché ses mots: il a déclaré au *Financial Post* qu'il pouvait voir «un moyen de faire beaucoup d'argent avec l'Asie actuellement pour les hommes d'affaire à la recherche de débouchés.»<sup>29</sup>

La mission commerciale a été suivie par une visite du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, en septembre. L'Indonésie fut la première escale d'une tournée de quatre pays: dont la Malaisie, la Nouvelle Zélande et l'Australie. Cette première visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères du Canada en Indonésie, marquait l'importance que le Canada entendait accorder à ce pays. À Djakarta, M. MacEachen signa des accords pour l'octroi de subventions et de prêts à l'Indonésie montant à \$ 20.8 millions et il reconfirma publiquement l'engagement du Canada envers l'Indonésie en particulier et envers l'ASEAN en général disant que «il était donc normal que l'Indonésie prenne une importance particulière» pour le Canada.<sup>30</sup>

Bien qu'il n'ait rien dit en public, M. MacEachen a rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Malik, pour discuter de la question des prisonniers politiques en Indonésie et pour insister auprès du Gouvernement d'Indonésie afin qu'il poursuive sa politique de libération de ces prisonniers.<sup>31</sup> M. MacEachen a toutefois exprimé en public sa préoccupation concernant la paix dans cette région en disant en Australie que le Vietnam était la clé de voute de la paix de la région du Pacifique et devrait manifester un intérêt évident de son désir de vivre en paix avec ses voisins.<sup>32</sup> Dès lors, il n'était pas surprenant que la question du traitement infligé par le Gouvernement Suharto à ses prisonniers politiques, et celle de la politique de Djakarta à l'endroit de Timor fussent placées à un plan inférieur puisque le principal

28. *International Canada*, n° 5, mars, 1976, p. 89.

29. *Financial Post*, Toronto, 3 avril 1976.

30. Ministère des Affaires extérieures, *Discours*, n° 76/25, 25 août 1976, p. 4. Aussi, Paul GÉRIN-LAJOIE a dirigé une mission pour étudier l'assistance canadienne à l'Indonésie en janvier 1976. Il a déclaré par la suite à l'Indonésie qu'il y aurait de «nouvelles possibilités». Voir Agence canadienne de développement international, *Report to the Secretary of State for External Affairs on the Mission to Indonesia*, Ottawa, 10 mai 1976, p. 20.

31. Le Successeur de M. MacEachen, Don Jamieson, a rapporté ce fait dans un discours sur les droits de la personne en mars, 1977; voir Ministère des Affaires extérieures, *Discours*, n° 77/5, 16 mars 1977, p. 5.

32. *International Canada*, n° 5, septembre, 1976, p. 228.

objectif de la politique d'Ottawa était de faire face aux menaces éventuelles à la sécurité régionale.

La réaction du Gouvernement du Canada à la question de Timor a été peut-être la meilleure indication de son désir de ne rien faire, pour le moins publiquement, pour perturber de quelque manière que ce soit la stabilité ou la réputation du régime Suharto. L'assemblée générale de l'ONU a approuvé une résolution le 12 décembre 1975 déplorant l'invasion indonésienne de Timor et demandant à Djakarta de retirer ses troupes. Pourtant le Canada, ainsi que trente-trois autres nations, se sont abstenus de voter pour ou contre la résolution 3485. Un faible reportage de cet incident au Canada par les médias et le peu d'intérêt manifesté par les membres du Parlement ont expliqué qu'aucune agitation ou commentaires ne se soient soulevés sur cette question dans le pays. Assurément l'administration Trudeau n'a jamais eu à faire face au dilemme du Gouvernement de l'Australie d'avoir à gouverner tout en étant partagé entre le désir de maintenir de bonnes relations bilatérales avec l'Indonésie d'un côté et d'essayer les foudres d'un public outré de l'autre.<sup>33</sup>

Il n'y a eu que quelques rares critiques nationales des liens que le Canada entretient avec l'Indonésie. Un ancien représentant officiel du ministère des Affaires extérieures qui avait occupé un poste en Indonésie, le professeur T.A. Keenleyside de l'université de Windsor, a fait une critique fictive de la politique d'aide du Canada dans son roman intitulé *The Common Touch*, publié en 1977. Bukhara représente sans déguisement l'Indonésie, et Keenleyside a critiqué ce qu'il a considéré comme des priorités mal orientées du gouvernement du Canada. Douglas Roche (PC: Edmonton-Strathcona), le critique du parti Conservateur concernant les relations du Canada avec les pays en voie de développement au cours du 30<sup>e</sup> Parlement, s'est élevé vigoureusement contre les politiques du gouvernement pendant les années 1977 et 1978. Par exemple, au cours d'une tournée de conférences à l'échelle de la nation patronnée par l'Institut canadien des Affaires internationales en janvier 1977, D. Roche a qualifié l'aide accordée par le Canada à l'Indonésie comme étant simplement «un outil» pour permettre au Canada d'avoir une entrée au marché commercial asiatique. Il demande au gouvernement «d'insister auprès de l'Indonésie pour qu'elle adopte des mesures de justice sociale et qu'elle assure que l'aide accordée par le Canada soit distribuée au niveau des villages». Il déclare que :

Lorsque la répression et la corruption sont ajoutées à l'autoritarisme comme les marques d'un gouvernement, c'est mauvais pour le Canada de rester muet en face de ces plaies et de maintenir un programme d'aide que les Canadiens pensent destiné à aider le peuple indonésien.<sup>34</sup>

Le Gouvernement Trudeau a toujours évité de s'engager dans un débat poussé sur sa politique en Indonésie. Quand il fait face aux critiques de sa politique concernant les violations des droits de la personne par des États auxquels le Canada accorde de l'aide, le gouvernement prétend que trois critères doivent être considérés avant de prendre des mesures contre les violations des droits de la personne.

33. Voir Nancy VIVIANI, «Australians and the Timor Issue: II,» *Australian Outlook*, n° 32, décembre, 1978.

34. *International Canada*, n° 6, janvier, 1977, p. 13.

Premièrement, la mesure doit être efficace, deuxièmement, la mesure doit être appropriée et troisièmement, il doit y avoir un appui multilatéral à la mesure prise par le Canada.<sup>35</sup> Dans le cas de l'Indonésie, toutefois, le gouvernement a réellement poursuivi «une diplomatie muette», mais n'a pas pris d'autres grandes mesures.

Si c'était le désir d'Ottawa d'encourager la stabilité régionale et d'obtenir la croissance de ses relations commerciales qui *ont poussé* le Gouvernement Trudeau à nouer des liens plus étroits avec l'Indonésie, c'était par contre la diplomatie de l'aide multilatérale qui a *contraint* le gouvernement à s'opposer plus fortement aux politiques intérieures ou extérieures de l'Indonésie. Le Canada joue un petit rôle dans le Sud-Est asiatique et Ottawa s'est montré conscient des impératifs diplomatiques de condescendre à l'égard d'autres qui sont de plus grands acteurs. Dans le cas de l'Indonésie, le Gouvernement américain et les autres anciens membres de l'alliance occidentale, le Japon et l'Angleterre en particulier ont joué des rôles importants. En dépit de son retrait militaire de cette zone, les États-Unis continuent de fournir un appui diplomatique et économique considérable au Gouvernement de Suharto. Des sommes importantes d'aide au développement sont canalisées vers l'Indonésie par les États-Unis, et sur le plan bilatéral et sur le plan multilatéral par le biais de la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) et par le biais du groupe intergouvernemental de l'Indonésie (IGGI), un consortium international de donateurs. Le Japon, avec ses investissements massifs répandus à travers le Sud-Est asiatique, a un intérêt vital dans le maintien de la stabilité dans cette région. Les préoccupations de l'Australie en ce qui concerne la stabilité sont peut-être mieux mis en évidence par les contorsions des gouvernements successifs de Camberra afin de préserver les bonnes relations avec Djakarta face à la forte et bruyante critique nationale. Finalement, toutes les nations de l'ASEAN, aussi bien Taïwan que la Corée du Sud ont des intérêts bien visibles dans le maintien de la stabilité.

Même si le Gouvernement Trudeau avait voulu adopter une attitude plus critique envers le Gouvernement de Suharto au cours des années 1970, elle n'aurait trouvé aucun appui multilatéral qui soit considéré comme une condition préalable pour toute action en faveur des droits de la personne. Face au développement impressionnant de l'appui diplomatique en faveur du Gouvernement de Suharto, toute action intentée par le Canada pour troubler les eaux en critiquant publiquement le Gouvernement de Djakarta aurait été une invitation ouverte à l'isolement, à la fois sur le plan diplomatique qu'économique dans la région.

## CONCLUSION

La croissance des intérêts stratégiques et économiques du Canada dans un autre pays ou région crée inévitablement une inertie qui constitue une barrière réelle à un changement important dans les priorités politiques. Le changement du sens des objectifs économiques ou stratégiques vers une politique qui met l'accent sur la

35. Pour une discussion plus élaborée sur le sujet des dilemmes de la politique étrangère canadienne et les droits de la personne d'une perspective gouvernementale, voir le discours prononcé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jamieson : Affaires extérieures, *Discours*, n° 77/5, 16 mars 1977.

justice sociale et accorde une plus grande attention aux violations des droits de la personne par d'autres gouvernements, représente un changement de grande envergure dans la politique. La réalisation d'un tel changement ne peut pas être effectuée sans coûter considérablement cher à l'économie à la diplomatie ou à la politique.

Le cas de l'Indonésie le démontre de façon microscopique. D'un côté, il n'y a aucun doute que les relations du Canada avec l'Indonésie ne sont pas au centre de l'ensemble de la politique étrangère du Canada et que même la croissance de l'aide du Canada au Gouvernement de Suharto au cours des années 1970 ne représentent pas une évolution importante lorsqu'elle est mesurée par rapport aux autres facettes des relations extérieures du Canada. De même, il y a beaucoup plus d'exemples évidents du problème de l'essai de conciliation des préoccupations des droits de la personne avec d'autres objectifs de la politique étrangère. L'Afrique du Sud, le Chili, et l'Union soviétique n'en sont que trois exemples. D'un autre côté, l'utilité du cas de l'Indonésie repose précisément dans la nature non exceptionnelle des relations entre le Canada et l'Indonésie. C'est une partie importante mais non le centre d'intérêt unique de la politique extérieure du Canada. La politique canadienne peut en tirer des leçons utiles à l'égard d'autres États dont la plupart occupe une position semblable dans la hiérarchie des priorités du gouvernement.

Un Gouvernement d'Ottawa qui voudrait essayer de réorienter les mesures prises par le Canada en Indonésie pour rester plus près de ses déclarations politiques – en d'autres mots, pour diminuer la lacune de rhétorique de Doxey – sans tenir compte de l'inertie des dix années de politique qui s'était affirmée sur les priorités stratégiques et économiques découvrirait l'énormité du prix.

Premièrement les préoccupations stratégiques qui ont permis de mouler les décisions du Gouvernement Trudeau sur l'Indonésie ne disparaîtront pas, en effet, il est probable que le conflit sino-vietnamien de 1978–1979 et l'invasion vietnamienne du Kampuchea, ainsi que la migration massive des Indochinois exacerberont les tensions régionales. De là, on peut conclure que la configuration des intérêts des grandes puissances dans le Sud-Est asiatique ne changera pas. Par conséquent, tout changement dans l'engagement du Canada envers l'Indonésie signifierait que le Canada romperait le pas avec ses partenaires d'Alliance dans la région. Un changement vers une attitude plus moraliste concernant les violations des droits de la personne en Indonésie entraînerait des conséquences diplomatiques coûteuses du fait d'avoir piétiné des orteils trop importants.

Deuxièmement, dix années d'activité canadienne en Indonésie ont créé des droits acquis pour l'administration et les corporations qui résisteraient en toute vraisemblance à tous les changements qui léseraient leurs intérêts. Au sein du gouvernement, les ministères des Affaires extérieures, de l'Industrie, du Commerce et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) refuseront d'appuyer favorablement une politique sur les droits de la personne susceptible d'envoyer leurs relations avec le Gouvernement de Djakarta. L'importance des intérêts des corporations créés par dix années d'activité incessante n'est pas à négliger. Les entreprises qui exercent un commerce prospère en Indonésie mobiliseraient vraisemblablement toutes leurs forces actives contre un changement,

comme l'ont fait les corporations possédant des intérêts dans le monde arabe à la promesse de Joe Clark de déplacer l'ambassade du Canada en Israël à Jérusalem en 1979.

Troisièmement, une balance commerciale favorable se porte toujours à la défense d'un pays à vocation commerciale tel le Canada. Traditionnellement il a été virtuellement impossible de réunir l'appui politique nécessaire pour une action économique qui exercerait une mauvaise influence sur le commerce: le Japon, l'Italie et l'Espagne en 1930 et l'Afrique du Sud et le Chili au cours de la période d'après-guerre se dressent comme des exemples instructifs. Dans le cas de l'Indonésie, lier le commerce ou l'aide conditionnelle avec le genre de régime politique serait approuver la perte de bien plus de \$ 40 millions de dollars de commerce par année, et même davantage si la plus-value des investissements et les avantages de l'aide conditionnelle pour l'industrie canadienne y sont ajoutés.

Finalement, il y a toujours le problème continu de l'uniformité. Il est difficile de prouver qu'une prime est accordée à l'uniformité dans la détermination de la politique étrangère du Canada<sup>36</sup> mais par contre il est évident d'affirmer que le manque d'uniformité d'un gouvernement lui attire des critiques nationales considérables. Sur la question des droits de la personne, l'uniformité proposerait un traitement égal pour tous les gouvernements étrangers qui portent atteinte aux notions canadiennes des droits de la personne. La dénonciation publique des violations commises par le Gouvernement de Suharto demanderait la dénonciation des autres gouvernements dont le traitement infligé à leurs concitoyens tombe quelque peu en dehors des normes acceptables telles que les Canadiens les définissent. La prise de sanction économique contre un violateur des droits de la personne exige la prise de sanction contre tous les autres violateurs. Toutefois une politique logique et cohérente des droits de la personne qui lie les violations avec les programmes d'aide et les relations commerciales poserait des prises de position intéressantes pour les relations économiques étrangères du Canada. Amnistie Internationale a estimé que des violations systématiques des droits de la personne se produisent dans 115 pays membres de la communauté internationale. Une politique canadienne qui n'adopterait pas de discrimination mais qui traiterait tous les violateurs des droits de la personne de la même façon, sans considération des conséquences économiques pour le Canada, ne durerait pas longtemps.

Le cas de l'Indonésie donne deux conclusions quant à la conduite que doit adopter le Canada dans sa politique étrangère. Les deux reposent sur la seule prémisses observée dans les relations canado-indonésiennes au cours des années 1970: que les impératifs des autres intérêts seront inévitablement plus puissants que les intérêts qui tâchent d'assurer que les autres gouvernements traitent leurs concitoyens d'une façon humaine. D'abord, on peut voir que les aspects désagréables des politiques intérieures et extérieures d'un autre gouvernement ne seront pas considérés, s'ils sont perçus comme avantages économiques ou stratégiques dans le maintien de l'affermissement des relations avec ce gouvernement. Deuxièmement, l'inertie des intérêts stratégiques, diplomatiques et économiques bien ancrés dressera

36. Voir, par exemple, Michel TUCKER, *Canadian foreign Policy: Contemporary Issues and Themes*, Toronto, 1980, pp. 113-116.



une barrière considérable à la transformation heureuse des déclarations politiques sur les droits de la personne en des actions de même mesure. Alors que la première conclusion peut tenir vraiment compte de l'importance accrue attachée aux relations avec l'Indonésie par le Gouvernement Trudeau au cours des années 1970, la deuxième comporte des implications politiques importantes. Il suggérerait que l'établissement d'une politique des droits de la personne par le gouvernement canadien serait sérieusement compromis par des intérêts plus irrésistibles que des intérêts de justice sociale. Les déclarations officielles des préoccupations du gouvernement sur la situation critique des citoyens des autres pays dont les droits sont violés resteront par conséquent, lettre morte. La «lacune de rhétorique» si évidente actuellement continuera d'exister.

*(Traduit de l'anglais)*